



Chasse-sur-Rhône, Le 13 novembre 2018

CRC Auvergne, Rhône-Alpes

KAR A181705 KJF

15/11/2018

Lettre recommandée avec AR n° 1A 159 483 0597 1

Madame la Présidente
Chambre régionale des comptes
Auvergne Rhône Alpes
124 boulevard Vivier Merle
CS 23624
69503 LYON CEDEX 3



Objet : Rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes sur la gestion et les comptes de la commune de Chasse sur Rhône

Madame la Présidente,

Par courrier en date du 16 octobre 2018, vous m'avez adressé le rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes sur la gestion et les comptes de la commune de Chasse sur Rhône.

Conformément aux dispositions de l'article L 243-5 du code des juridictions financières, je me permets de répondre à ces conclusions afin de confirmer l'intention de la collectivité d'apporter toutes les mesures correctrices qu'elle sera en mesure de mettre en œuvre, notamment s'agissant des six recommandations que vous formulez.

La procédure des autorisations de programme/crédits de paiement prévue à l'article L 2311-3 du code général des collectivités territoriales sera généralisée pour chaque opération d'investissement pluriannuelle et une programmation pluriannuelle des investissements sera présentée dans le cadre du débat d'orientations budgétaires.

Un guide de la commande publique est en cours de rédaction afin de tendre vers un meilleur respect des règles de mise en concurrence et de publicité.

Dès l'année 2019, le temps de travail sera décompté pour l'ensemble des agents sur la base de 1 607 heures, non comptés les jours de fractionnement auparavant attribués d'office.

Depuis le mois de janvier 2018, un registre des absences a été ouvert et un compte rendu en sera fait au comité technique, à la fin de chaque année.

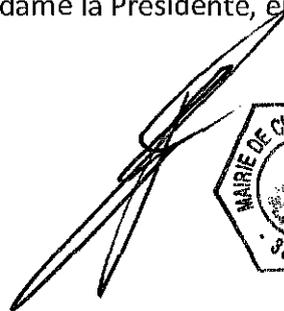
Le travail de remise à niveau des annexes aux documents budgétaires a été engagé afin de respecter le cadre réglementaire.

.../...

Enfin, s'agissant de la comptabilité, le circuit interne de la collectivité a été entièrement remanié en 2018 afin de respecter le principe de l'engagement comptable et à titre préventif une somme sera inscrite au BP 2019 dans le cadre des provisions pour risques et charges.

Restant à votre disposition pour tout complément d'information que vous jugerez utile,

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, en l'assurance de toute ma considération.



Le Maire
Claude Bosio

